

Le programme Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE), reconduit jusqu'au 31 décembre 2025, permet d'accompagner les entreprises dans la réduction de l'impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et de logistique. Il s'inscrit dans la stratégie nationale bas carbone et comprend 3 dispositifs :

- ObjectifCO<sub>2</sub> (charte et label) à destination des transporteurs (ouverture du label en septembre 2023 aux grossistes et entreprises effectuant du transport pour compte propre),
- FRET21 (charte et label) à destination des chargeurs,
- et EVCOM (charte) à destination des commissionnaires de transport.

La charte correspond à une démarche d'amélioration continue, l'entreprise s'engageant à mettre en place des actions sur 3 ans pour réduire ses émissions de GES et polluants atmosphériques. Le label valide, lui, l'atteinte d'un niveau de performance environnementale élevée.



**Guillaume LEFRANÇOIS**

Directeur délégué à l'Ademe Normandie

La logistique est l'un des principaux leviers pour atteindre les objectifs de décarbonation à l'horizon 2030. La réussite et le dynamisme du dispositif objectif CO<sub>2</sub> en Normandie sont dus aux vertus du dispositif mais également à la qualité de l'animation, à l'impact de la réglementation, notamment concernant les obligations de durabilité imposées aux grandes entreprises et aux conséquences des politiques RSE\* appliquées par les entreprises.

\* Responsabilité sociétale des entreprises

## BILAN NATIONAL ET NORMAND DU PROGRAMME EVE

### Bilan national du 01/11/2018 au 31/10/2024

- Réduction de près de 2,1 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année.
- 8 554 entreprises sensibilisées et 3 875 engagées : 3 187 transporteurs, 518 chargeurs et 170 commissionnaires.
- 1 119 entreprises labellisées : 997 dans le TRM, 91 dans le TRV et 31 chargeurs.
- Pour la plateforme EVE : 1 663 entreprises inscrites et 863 formées à l'utilisation de la plateforme.

### Bilan normand



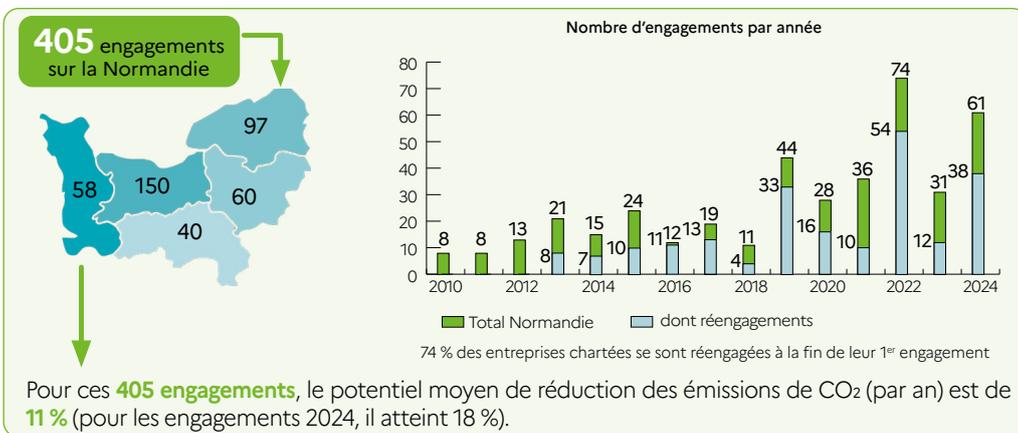
**Andrew PATRY**  
Chargé de mission Normandie

tél : 07 84 44 04 90  
andrew.patry@ecoco2.com

Depuis 2008, on recense au total 405 chartes et 53 labels Objectifs CO<sub>2</sub> et 11 chartes EVCOM.

En 2024, on comptabilise :

- 61 transporteurs chartés (54 en marchandises et 7 en voyageurs). Pour ces engagements le potentiel annuel de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est de : 18 % et de 55 156 tonnes CO<sub>2</sub> équivalent ;
- 26 entreprises labellisées ;
- 3 entreprises engagées dans le dispositif EVCOM.



## CÉRÉMONIE DE REMISE DE DIPLÔMES AUX ENTREPRISES QUI SE SONT ENGAGÉES EN 2024 EN NORMANDIE DANS LE PROGRAMME EVE

Photo des entreprises présentes le 12 décembre lors de la cérémonie de remise de diplômes aux entreprises engagées en 2024 dans les chartes ObjectifCO<sub>2</sub> et EVCOM et dans le label ObjectifCO<sub>2</sub>.



# LA RÉGLEMENTATION CSRD

## QUELS SONT LES ENJEUX POUR LES ENTREPRISES ?



Gil DOAT

Directeur Conseil Eco CO2

La réglementation CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) est une directive européenne de 2022 qui prévoit pour les entreprises l'obligation de publier des informations en matière de durabilité au sein d'une section distincte du rapport de gestion. Cette obligation concerne dès l'exercice comptable 2025 (publication en 2026) les grandes entreprises ou groupes (en incluant les filiales) de plus de 250 salariés et 50 millions de chiffre d'affaires. A partir de 2026, cela concernera les entreprises cotées.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'entreprise sur l'environnement et la société, ainsi que la manière dont les enjeux de durabilité influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation (principe de double matérialité). Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

Les informations en matière de durabilité doivent être présentées conformément aux 12 normes d'information en matière de durabilité (**ESRS**), chaque ESRS étant constitué des plusieurs thématiques spécifiques (**DR** : Disclosure Requirements) selon la matérialité. Chaque DR comprend des Data points (métriques quantitatives ou qualitatives).

Par exemple, pour l'ESRS 1 dont le thème est le changement climatique, on recense 9 DR et 219 data points. Pour le DR4 « objectifs d'atténuation et d'adaptation », les objectifs de réduction des émissions doivent inclure les émissions liées au transport.

La **taxonomie verte européenne**, définit les activités considérées comme durables, l'objectif étant de constituer un système de classification d'activités « durables » pour répondre à 6 objectifs environnementaux ( CSRD, SFDR, benchmark, ecolabel et Green bonds européens). La taxonomie verte concerne les grandes entreprises , les entreprises cotées et les institutions financières.

La CSRD avec la taxonomie verte et le **règlement européen SFDR** (Sustainable Finance Disclosure Regulation), qui vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, constituent les 3 grands textes du plan d'actions Green Deal pour financer la croissance durable.

La CSRD n'est pas une fin en soi, elle invite à se poser des questions et à y répondre en les intégrant dans sa stratégie. Elle permet de rester en avance sur ses concurrents, hors Union européenne, en matière de planification durable.

## STRATÉGIE RSE : PARTAGE DE BONNES PRATIQUES DES ENTREPRISES DE TRANSPORT ENGAGÉES DANS LE PROGRAMME EVE

### Témoignage des Cars Périer

**cars périer**



THOMAS PERIER  
Directeur général

Les Cars Périer sont une entreprise familiale de Seine-Maritime créée en 1946. L'entreprise, qui fait partie du Groupe Périer, comprend 190 collaborateurs, 140 véhicules et a effectué un peu plus de 7 millions de kilomètres en 2023. Son activité actuellement se répartit ainsi : 60 % de transports réguliers (transports scolaires, lignes régulières, lignes longues distances et transports de personnel) et 40 % de transports occasionnels (location de car avec conducteur en France et en Europe du minibus à l'autocar de grande capacité et transfert aux aéroports et gares).

Comment faire rimer transport et durabilité au sein des cars Périer ?

La première action menée est l'**adhésion à la charte Objectifco2** qui a permis à l'entreprise lors de son premier engagement de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 9,6 %. L'entreprise a signé cette charte afin de répondre aux attentes de ses donneurs d'ordre institutionnels, tels que la région et la SNCF, mais aussi de satisfaire sa volonté de décarbonation de son activité. Son engagement, qui portait sur 4 axes d'amélioration (relatifs au carburant, aux conducteurs, aux véhicules et à l'organisation), a été à l'origine d'un bénéfice environnemental, économique et social. L'entreprise s'est donc réengagée dans la charte en 2024 avec cette fois un objectif de réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> de 6 %.

La seconde action, dans la continuité de la charte, a été la réalisation d'un **bilan carbone** afin de mener une politique plus engagée et d'anticiper la réglementation. Ceci a permis à l'entreprise d'évaluer son impact environnemental (qu'il s'agisse des déplacements domicile-travail des salariés, de la consommation des cars ou du traitement des déchets produits). L'établissement du bilan carbone demande du temps et de l'investissement. Réduire l'impact environnemental de l'entreprise, et pas seulement de son activité transport, est un **projet d'entreprise sur le long terme**.

L'entreprise a pu s'engager dans ces deux démarches grâce à l'aide financière de la BPI et à l'accompagnement apporté par ECO CO<sub>2</sub>. L'objectif de l'entreprise est de réduire de 15 % ses émissions de CO<sub>2</sub> (sachant que 64 % des 8 425 tonnes de CO<sub>2</sub> émises en 2023 provenait de son activité de transporteur). Pour y arriver, voici quelques unes des actions retenues : investissement dans des régulateurs de vitesse intelligents, dans un véhicule électrique, dans le développement de l'utilisation du HVO, mise en place d'un tableau de bord des achats responsables et d'une prime de mobilité pour les salariés qui achètent un vélo, développement du co-voiturage pour le personnel administratif, achat de véhicules de société durables...



## Témoignage de l'entreprise PTS Dufour



**ALAIN DUFOUR**  
Directeur général



**MARION AUBER**  
Responsable QSE et RSE



L'entreprise PTS Dufour, située au Havre, a été créée par Alain Dufour en 2000. Elle dispose actuellement de 28 véhicules et de 47 salariés (dont 30 conducteurs) et son activité se décline à 75 % en porte conteneurs et à 25 % en tautliner. PTS Dufour fait désormais partie d'un groupe (comprenant 180 collaborateurs et 100 véhicules moteurs) incluant une activité logistique (35 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts à ce jour) et 5 entreprises de transport. L'empreinte carbone du groupe est générée à 80 % par l'activité transport.

Engagée dès 2013 dans la **charte CO<sub>2</sub>**, PTS Dufour a été chartée pour la 3<sup>e</sup> fois en 2023 et a obtenu le **label** pour la première fois. Son engagement dans le dispositif ObjectifCO<sub>2</sub> (charte + label) constitue pour l'entreprise une démarche très structurante en parfaite concordance avec ses valeurs.

Parmi les **actions mises en place** par l'entreprise dans le cadre de son engagement dans le programme EVE, on peut citer : la priorité donnée au mix énergétique avec l'utilisation de XTL et de B100 et l'achat de véhicules électriques ; la mise en place d'un suivi de la maintenance et de la pression des pneumatiques, le développement de l'informatique embarquée ; les formations éco-conduite et le management de la performance éco conduite (avec mise en place d'une prime incitative) ; l'établissement du bilan carbone depuis 2021 pour chacune des entreprises du groupe, l'obtention de labels RSE (ECOVALIDIS et 6PL pour structurer et valoriser la démarche), la sensibilisation du personnel à la fresque du climat, le projet de report modal, l'incitation des sous-traitants à adhérer à ObjectifCO<sub>2</sub> et à la Charte des Fournisseurs Responsables de l'entreprise.

Toutes ces actions devraient permettre de réduire de 25 % les émissions de CO<sub>2</sub> de l'entreprise, sachant que pour sa première année de labellisation l'entreprise a réussi à améliorer de 14 % sa performance CO<sub>2</sub>.

Pour formaliser toutes les actions mises en place par l'entreprise, une charte de la responsabilité sociétale des entreprises du groupe a été écrite en 2023. Celle-ci repose sur les 7 piliers de l'ISO 26 000 et se décline en 55 engagements (cela implique notamment des actions sur le bien-être et la cohésion au travail (massages AMMA mensuels, salle de sport, coaching sportif) et des actions locales (projets de compensation carbone consistant à soutenir la plantation de haies chez des agriculteurs locaux, écopaturage, priorité donnée aux entreprises locales, soutien apporté au club de rugby...)).

Cette démarche de responsabilité sociétale résulte d'une volonté d'entreprise et a des impacts internes et externes positifs :

- en interne : émulation et sentiment de fierté des collaborateurs, diminution continue de la consommation moyenne de carburant ;
- en externe : amélioration de l'image de l'entreprise et meilleur positionnement dans les appels d'offres.

Les prochaines étapes pour l'entreprise PTS Dufour seront la certification ISO 9001 pour son activité de transport (en cours) et l'intégration progressive, dès 2025, des exigences liées à la CSRD, afin d'anticiper les évolutions réglementaires et de ne pas les subir.

## Témoignage du Groupe De Rijke



**Téo GASMI**  
Responsable QHSE-RSE



Le groupe De Rijke France qui existe depuis 1982 est basé en Seine-Maritime et dispose de 340 salariés, 200 véhicules moteurs, 143 000 m<sup>2</sup> de stockage. Il appartient au Groupe De Rijke créé en 1945 en Hollande qui regroupe 29 sites en Europe et 980 collaborateurs.

Le groupe De Rijke France en 2023 a établi son bilan carbone et s'est engagé dans la **charte ObjectifCO<sub>2</sub>** et dans la **charte du dispositif EVCOM** (dédié aux commissionnaires de transport pour la sous-traitance).

Dans le cadre de la charte, il mène des actions, comme par exemple : le bridage des tracteurs à 80 km/h, la formation à l'éco-conduite, l'utilisation de carburants alternatifs (HVO, Bio GNV, véhicules électriques), le suivi des pneumatiques, la promotion de la démarche RSE du groupe. Et dans le cadre du dispositif EVCOM, le groupe : recourt à des transporteurs engagés dans ObjectifCO<sub>2</sub>, incite ses sous-traitants au bridage de la vitesse, propose à ses clients l'utilisation de solutions alternatives à moindre impact environnemental (navettage électrique) et réalise un rapport RSE annuel. Dans le cadre de sa stratégie RSE, le dirigeant du groupe a souhaité passer à une gouvernance collaborative, ce qui a abouti en 2023 à la mise en place d'une **société à mission** avec 3 objectifs statutaires :

- 1) contribuer au développement de supply chains responsables et respectueuses de l'environnement ( c'est dans cet objectif statutaire que l'on va retrouver les plans d'actions des chartes ObjectifCO<sub>2</sub> et EVCOM ainsi que le bilan carbone) ;
- 2) favoriser l'attractivité des métiers du transport et de la logistique et poursuivre ses efforts vers une gouvernance plus collaborative ;
- 3) développer son ancrage et son impact territorial en s'impliquant activement auprès des acteurs locaux.

Chaque membre du COPIL pilote un objectif opérationnel. Le groupe est évalué pour vérifier la cohérence entre la raison d'être et les actions déployées. La raison d'être du groupe a été définie après avoir consulté les salariés ainsi que les parties prenantes externes : « *En attendant la téléportation, nous existons pour faciliter et optimiser les supply chain locales et internationales en fournissant des solutions de transport et de logistique responsables, innovantes et sur-mesure, qui concourent au succès de l'ensemble de notre écosystème. Accélérateur de valeurs, nous prenons soin de nos richesses humaines et de nos partenaires grâce à des équipes collaboratives fiables et engagées.* »

En attendant la loi Omnibus, le groupe est pour le moment concerné par la CSRD dès 2026 sur les données 2025. Il travaille d'ores et déjà sur la collecte des données avec ses collègues hollandais afin d'avoir des indicateurs communs et de travailler sur les mêmes bases pour publier le rapport de durabilité de toutes les filiales européennes.

# Témoignage du Groupe Savencia



**Vincent LEBASTARD**  
Directeur logistique  
de Savencia Ressources  
Laitières



**Valentin PERRARD**  
Responsable collecte et animateur  
du plan de décarbonation logistique



Savencia Ressources Laitières, filiale de Savencia en charge de l'approvisionnement du lait, a signé sa première charte Objectifco2 en 2011 car elle souhaitait débiter en étant exemplaire sur sa propre flotte de véhicules, l'adhésion a été généralisée à l'ensemble des sites en 2018. Expérimenter les actions, notamment pour les nouvelles énergies comme le B100, le bio GNV ou le XTL, sur sa propre flotte de 80 véhicules sur 6-7 ans, lui a permis de disposer d'une expertise pour conseiller les transporteurs auxquels elle fait appel en tant que donneur d'ordre. L'objectif de la filiale est d'arriver en 2025 à 60 % de carburants alternatifs pour l'ensemble du parc de véhicules, transporteurs compris. Depuis 5 ans, la filiale organise plusieurs fois par an des réunions avec les transporteurs pour présenter ses objectifs, son plan d'actions et pour les accompagner sur les démarches RSE.

Les bonnes performances des filiales Savencia Ressources Laitières et Normandie Bretagne Transport (également filiale de transport de matières laitières du Groupe), leur ont permis d'être labellisées Objectifco2, respectivement en 2021 et 2023. A partir de 2019, dans le cadre de son plan de décarbonation, un bilan carbone (établi à j+6 tous les mois) a été réalisé avec pour objectif de réduire de 52 % les émissions de CO<sub>2</sub> en 2032 par rapport à 2020, année de référence. Fin 2024, la réduction déjà réalisée était estimée à 24 %. Savencia est également engagée depuis 2022 dans le dispositif FRET 21 dédié aux chargeurs.

Conscient des enjeux mondiaux relatifs aux émissions de GES, de la nécessité de lutter contre le changement climatique et ses conséquences pour la société, **SAVENCIA Fromage & Dairy a décidé d'accélérer sa démarche de décarbonation** et s'est engagé dès 2023 auprès de **Science Based Target Initiative (SBTI)** afin **d'aligner ses objectifs de réduction de GES aux Accords de Paris**.

Pour aller encore plus loin, Savencia Ressources Laitières a décidé de mettre en place en 2025 le 1<sup>er</sup> véhicule électrique effectuant de la collecte de lait en France et d'organiser en juin 2025 un forum RSE transporteurs « Lait's Go Green » avec l'ensemble des prestataires de transport travaillant pour la filiale afin d'exposer sa politique RSE, d'étendre la démarche de décarbonation, de convaincre et d'obtenir l'engagement des transporteurs

## CONCLUSION



**Dominique ETIENNE**

Directeur adjoint  
de la DREAL Normandie

Pour le programme EVE en Normandie, on ne peut que se réjouir de la **très belle dynamique d'acteurs** et constater que pour les entreprises qui y ont adhéré les bénéfices qu'elles en ont retirés les ont amenées à se réengager.

Quant aux réglementations qui s'imposent aux entreprises de transport, notamment en terme de RSE, je constate que celles-ci rejoignent leurs valeurs et sont plutôt prises comme une opportunité. Les défis écologiques deviennent des éléments structurants et fédérateurs au sein des équipes. Cela permet même à certaines entreprises de conserver leur performance économique et de se différencier pour conserver leurs clients donneurs d'ordre.

Dans le cadre de la feuille de route de la COP transition écologique en Normandie, la traduction par activités et par territoire, nécessitera que l'Etat et la région travaillent de concert avec les organisations professionnelles du transport routier. Et même si, actuellement, nous ne disposons pas de visibilité notamment budgétaire, je fais le pari que l'Etat restera présent pour accompagner et soutenir les entreprises dans la transition écologique.

Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO<sub>2</sub> et les Organisations professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du Gouvernement représenté par le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

